



Fédération SUD Santé Sociaux

COMPTE RENDU SUD DE LA REUNION DE NEGOCIATION EN CMP CPPNI BASSMS du 22.06.22

Présents : benjamin REDT de la DGT

AXESS : 13 personnes

et pour les Organisations Syndicales : 4 FO, 3 SUD, 4 CFDT, 4 CGT

1. Approbation du PV du 2 mai 22

Sud a fait ses propositions de changements sur le PV.

2. Accord CPPNI :

AXESS a fait une nouvelle proposition d'avenant en intégrant quelques rajouts suite aux échanges avec les OS : rajout de l'égalité professionnelle dans le premier bloc de négociation, augmentation du nombre de séances sur la formation professionnelle et des points d'étapes réguliers, en plus des 100 jours supplémentaires par orga syndical pour 2023.

FO, CGT et SUD ont exprimé être contre ce texte et ne pas rentrer en négociation sur la CCUE patronale tant qu'il n'y avait pas un accord pour une extension de 183€ pour tous. FO et SUD ont exprimé que c'était un accord de méthode déguisée et la CGT a exprimé être contre tout nouveau point à l'ordre du jour de cette question de la CCUE sans vote.

La CFDT a exprimé sa déception face à l'attitude des OS face à ce texte et à la négo de la CCUE. Elle renvoie à la responsabilité de chacune des OS car pour la CFDT, il y a une perte de temps et demande des réponses face à leur projet de convention effectué le 21 juin 2021, d'où leur demande de CMP.

La CGT explique que sur cette table, il n'y a pas de stratégie collective pour savoir comment on va faire pour avoir les 183€ pour Tous. Tous les jours, on découvre tout un panel de salarié.e.s qui sont exclu.e.s ou des établissements. Il y a besoin qu'on travaille concrètement sur ce point car il y a besoin d'une mesure de justice sociale. Elle explique que sur la table de négociation de la CC51 se déroulant la veille, il n'était pas possible de s'entendre dire que tout est gelé au niveau du point à cause de la CCUE, alors qu'au vue de l'inflation, il y a besoin de réponse immédiate et concrète. La CC51 n'a pas été dénoncée.

Pour la CFDT, elle explique qu'elle n'oublie pas les oublié.e.s du Ségur, elle est animée par la réalité et il faut prendre ce qu'on peut prendre et y aller à petit pas. La CFDT exprime qu'elle va s'associer aux autres syndicats mais qu'en même temps cela n'empêche pas de travailler



sur les bases de la CCUE. Si on a fait une demande de CMP, c'est qu'on demande que le droit soit appliqué et avoir des réponses sur notre projet.

SUD leur répond qu'elle refuse la notion d'oubliés du Ségur car c'est en conscience que certains salariés sont exclus de cette indemnité. FO explique qu'elle fait le constat d'échec de la stratégie des petits pas et dénonce un gel de l'indice du point.

La réponse d'AXESS est de distinguer 2 problématiques : la revalorisation autour du pouvoir d'achat et de la CCUE. Elle dit avoir même lecture et rappelle qu'ils doivent (FEHAP et NEXEM) prendre des décisions et de faire en sorte d'être entendu par l'état. C'est le choix de l'état de fonctionner en silo et non de manière systémique et AXESS affirme leur avoir dit qu'il fallait changer le politique !

AXESS rappelle avoir obtenu une enveloppe de 1,5 milliard € et que ce ne sont pas une démarche de petit pas, c'est une démarche volontariste de leur part. Elle a demandé une conférence des financeurs et cesse de répéter que tout retard dans le champ de la négociation de cette CCUE sera préjudiciable pour notre secteur. Elle regrette qu'il y est cette position de retirer ce point à l'ordre du jour. AXESS exprime son rôle est bien sûr de s'occuper du présent mais on doit avancer sur cette convention collective unique.

La CGT a demandé de pouvoir prendre sur l'enveloppe de 500 millions alloué à la négociation pour faire cette augmentation de 183€ pour tous.

AXESS explique que cette demande des 183€ pour tous ne peut pas être un préalable à la négociation. Les pouvoirs publics ne comprendraient pas ce mélange dans les enveloppes. Avec la CCUE AXEES dit construire quelque chose et pas avec l'augmentation des 183€, qu'il n'y a pas de raisons objectives que cela n'avance pas. Ce que ce qui dépend d'eux c'est de pouvoir travailler ensemble dessus.

SUD souligne que la proposition de la CGT permet de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes ce jour. De plus, l'urgence pour les salarié.e.s , c'est de pouvoir FINIR les fins de mois, c'est ça l'important aujourd'hui, nous devons avoir une réponse à cela.

La CGT demande des nouvelles de l'agrément de l'accord et demande s'il y aura des obligations de la part des financeurs alors que l'accord ne contient pas cette clause.

AXESS dit avoir reçu la notification de l'avis favorable mais pas la date de passage au journal officiel, répondre aux employeurs sur ce problème, dit aller sérier les difficultés et aller se battre pour avoir les enveloppes nécessaires. Il va y avoir des enjeux financiers très important. Avec des spécificités selon les champs. il est important d'agir auprès des pouvoirs



Fédération SUD Santé Sociaux

publics de façon distincte des questions de revalorisations salariales du champ. Car il est important que les politiques se sentent impliqués dans la construction d'une CCUE. C'est vraiment une question d'approche.

La CGT ne dit pas qu'AXESS ne se bat pas, mais qu'on n'a pas de stratégie commune. Si on signe un avenant pour les 183€ ; on renverse les normes, et ce ne sera pas les employeurs coupables mais l'ETAT. Cela aurait un poids politique. La CGT ne veut pas négocier cet avenant.

La DGT rappelle à la CGT qu'elle a en étant signataire la primeur d'engager les négociations mais que l'ensemble des autres OS peuvent également signer. A cela, la CGT demande si signer cet avenant revient aussi à signer l'accord de base de 2019. (Ce que la DGT n'a su répondre). AXESS rappelle qu'il y a d'autres orga qui ont adhéré postérieurement à la signature de cette accord CPPNI.

Demande de suspension de séance à la demande de FO de 30 minutes

A la reprise de la séance, FO rappelle que l'urgence c'est le 183€ pour tous. Néanmoins, elle fait la proposition des 5 jours de formation supplémentaires pour les délégués en région (et non pris sur les 10 jours de congés syndical). Aujourd'hui, les suppléants ne peuvent pas participer aux réunions DRPC/CPNE car ils ne sont pas assez au courant et c'est démotivant. Les élus se découragent par rapport aux instances régionales. Besoin que ce droit soit inscrit de manière illimitée.

AXESS rappelle que l'enveloppe est globale et que l'AFIP peut disposer des décisions de la CPPNI. Néanmoins, si le site internet prend toute l'enveloppe, il faudra revoir les priorités.

FO rappelle qu'on a besoin de moyens pour faire fonctionner les instances existantes.

La CGT explique que si le chiffrage supplémentaire est de 120 000 € sur 3 ans. Il y a 1,3 millions sur le compte de L'AFIP. Cela nous donne des marges de manœuvre. CGT dit ne pas partager qu'on soit serré, par contre, que l'on a besoin d'avoir une bonne gestion/mais proposition de 5 jours de formation par DRCPNE c'est raisonnable à court terme, à long terme peut être pas.

Pour la CFDT, si on se projette vers une CCUE, il va falloir travailler sur les parcours et les champs. Besoin d'avoir une projection à long terme.

AXESS explique qu'on a quelques années devant nous et on a besoin d'abord de sérier les problématiques. Dit avoir chiffré le budget sur des enveloppes annuelles (arrimées à la masse salariale).



Fédération SUD Santé Sociaux

AXESS admet qu'il faudra une séance supplémentaire sur cet accord d'avenant CPPNI et qu'il est important d'être dans une dynamique de travail.

La CGT affirme que cela a été leur position de puis 1 an et change de stratégie aujourd'hui. Demande le vote de l'ordre du jour point par point par Chaque OS. On ne va continuer à discuter sur les sujets des moyens pour négocier alors qu'on demande une égalité de traitement.

LA FEDERATION SUD SANTE SOCIAUX rappelle qu'elle ne rentrera pas en discussion sur un calendrier de négociation tant qu'il n'y aura pas les 183€.

AXESS convient de ne pas poursuivre sur ce calendrier et fera des propositions la prochaine séance.

3. Négociation CCUE :

AXESS demande quelle CCUE les OS veulent, pour que cela soit porteur. Elle a adressé un document en séance du 7 juin qui exprime les 7 points impérieux d'une CCUE. C'est une déclaration d'intention politique importante pour AXESS. Elle remercie la CFDT du document qu'elle a renvoyé.

AXESS demande aux organisations leur retour.

La CGT explique qu'elle n'a pas pris le temps pour se concerter sur ce sujet. On ne va pas s'exprimer sur ce sujet.

Pour SUD et FO ces derniers ont rappelé leurs interrogations sur une négociation loyale. Les 183 € pour tous est un préalable obligatoire.

La CFDT explique qu'ils sont pour les 183 € pour tous mais avec un autre prisme. On est face à un choix historique et d'où on a été signataire de l'accord Laforcade en 2021. Lecture de leur document. Elle rappelle que le secteur lucratif s'organise vite, la CLCC n'est plus dans AXESS et que la fonction publique va dégeler le point. Elle rappelle qu'on est loin d'être concurrentiel même avec les 183€ de prime pour tous.

La CGT note que Mme EL KOMRI a découvert que des salarié.e.s sont sous le SMIC dans nos conventions. LA CGT pose la question de l'ancienneté. Comment veut-on protéger les salariés de notre champ, une ancienneté forte permet de compenser une inflation, alors que valeur du point est gelée ?

Pour FO, l'urgence, c'est dans nos conventions actuelles et pas dans la future CCUE. Il faut rapidement agir. Le secteur est en feux.



AXESS explique que si elle avait une enveloppe « pouvoir d'achat », on n'aurait pas de difficultés à mettre en œuvre des mesures mais ce n'est pas le cas. Sur le constat de l'état des lieux de notre secteur et celui de la santé, ça va mal et il y a beaucoup à faire. AXESS dit partager des horizons communs (par exemple avec la CFDT) et la question est de savoir comment on construit ce cadre commun. AXESS veut que nous nous accordions sur les mêmes perspectives. Il y a à distinguer les éléments d'horizons et les éléments de proposition, et sollicite les OS à construire un projet ensemble. Il y a besoin d'échanger « nos ambitions » et d'avoir un engagement commun.

La CGT répond qu'il va être difficile d'avoir un cahier des charges commun. C'est sur l'égalité professionnelle et salariale des personnes (car très féminisé) qu'il est important d'avancer car notre secteur est défavorisé par rapport à d'autres.

AXESS rappelle qu'elle souhaite être un secteur qualifié et qui prendra en compte le niveau de qualification.

Pour FO, les salarié.e.s attendent de meilleurs salaires et plus de congés, une plus grande reconnaissance du travail de nuit, il n'est pas nécessaire de jeter des piliers.

AXESS affirme que les salarié.e.s attendent plus de sens dans leur travail, de lisibilité de la reconnaissance salariale et sociale. Pourquoi les gens ne restent pas dans notre secteur ? ce n'est pas qu'une question salariale. Comment moderniser notre approche sur la classification ?

CGT exprime que ce n'est pas un souci de sens dans nos métiers, mais un problème de moyens et financiers. Elle dit qu'il faut s'interroger sur les motivations des personnes qui viennent dans le secteur, qu'elles ne sont pas les mêmes qu'un éducateur il y a 20 ans.

La FÉDÉRATION SUD SOCIAUX rappelle les conditions de travail difficiles de notre secteur et qu'il y a aussi un problème de méthode de management. On a de nombreux droits d'alerte dans les boîtes. Les salariés subissent des consignes prises par des cadres qui ne connaissent rien au secteur.

FO ne partagera jamais des objectifs avec les employeurs mais des intérêts communs. Elle demande la proposition d'un texte, qui permettra de travailler. L'urgence c'est la revalorisation des salaires. Les CC sont lisibles mais ce sont les négociations qui ne sont pas comprises par les salariés.

AXESS explique que sur les questions RH, il n'y a pas que le salaire qui compte.





Fédération SUD Santé Sociaux

AXESS demande qu'à la prochaine CMP le 12 juillet, il y ait une présentation du préambule et du texte de la CCUE, même s'il n'y a pas 10 jours préalable pour travailler le texte. SUD a refusé d'étudier le texte s'il est reçu dans un délai de moins de 10 jours car cela déroge à l'accord CPPNI. AXESS a expliqué faire au moins une prestation sans attente des retours des orga syndicales.

Face à la demande de CGT de votre l'ordre du jour, la DGT rappelle qu'il y a un arrêté de cassation qui prévaut pour les syndicats minoritaires et que dans le cas présent, serait gêné de refuser un point à l'ordre du jour.

A la lecture de l'article 3.3 de l'accord CPPNI, il n'est pas clairement dit qu'il faut l'accord de tous pour mettre un point à l'ordre du jour d'une réunion paritaire.

Pause repas : reprise 14h00

4. Agenda : calendrier 2023

AXESS distribue un calendrier vierge pour pouvoir caler des dates pour 2023, a raison d'une négociation tous les 15 jours.

FO, CGT et SUD refuse de prendre des dates tant qu'il n'y a pas de gages sur le 183€.

AXESS explique que de faire ce calendrier n'engage pas plus que cela. Cela va montrer à L'ETAT que cela avance. Et qu'on est au travail. Essayons de ne pas être contradictoire.

SUD explique qu'on n'est pas contradictoire, on renvoie la responsabilité des employeurs sur cette indemnité de 183€ et demande de faire remonter cela au ministère.

Pour FO, si être responsable, c'est se plier au chantage. La semaine dernière nous avons été reçu par le chef de cabinet du ministère des solidarité D'ABAD, NEXEM aurait dit que l'ensemble des organisations voulaient une CCUE et que cela se passait bien.

Pour la CGT : c'est également prématuré de prendre un calendrier aujourd'hui.

AXESS répond qu'elle n'a rencontré qui que ce soit des ministères. Elle a donc pris acte de cette décision. Elle présentera des dates avec une préférence pour le jeudi. Elle dit que c'est un très mauvais signal.

5. Question diverses :

AXESS demande si nous avons plus d'information sur la création d'une CPNE-FP ans la CLCC.



CFDT explique qu'il y a une création de cette instance et demande si la CLCC a pris contact avec AXESS ? se pose la question de pourquoi on déroge au droit du travail ?

AXESS répond qu'elle n'est pas signataire de cet accord. Il faut retourner la question aux OS signataires et de savoir pourquoi elles ne sont pas au courant.

FO et SUD expliquent ne pas avoir les retours des camarades mais qu'en plus cela nous appartient.

CGT demande si on a un accord CLCC mieux disant. En effet, si c'est un mieux disant au niveau de l'accord, il y a un risque de conflit de normes

La CFDT explique qu'elle s'est engagée dans un recours juridique. On ne peut pas créer quelque chose comme cela hors du droit du travail.

AXESS explique qu'elle laisse les OS gérer ce potentiel conflit de normes.

AXESS informe les OS qu'il y aura des propositions en bilatérale et prendra attache avec les fédérations.

CGT demande à la DGT si cela est légal dans le cadre d'une négociation.

La DGT répond que c'est autorisé en encadré par arrêté de cassation. Car ce n'est pas une étape essentielle de la négociation.

AXESS : il n'y aura pas d'accord signé lors de ces bilatérales.

AXESS : Sur l'accord des médecins : il est signé par la CFDT. Mais il y a un droit d'opposition FO-CGT-SUD qui est exercé.

Fin de séance 15h

Prochaine CMP le mardi 12.07.2022

Ordre du jour :

Le même qu'aujourd'hui.

+ avenant de 183 € des OS.

